

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58

Email : montesquieumairie1@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2024

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien		X	
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Éric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Fongibilité des crédits pour l'exercice 2024

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, pour l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune, de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ouverture des crédits investissement 2024

Le budget sera voté au plutôt début avril. Dans l'intervalle, les dépenses de fonctionnement peuvent être réglées sans difficulté. Mais dans l'intervalle, il n'est pas possible de régler des factures d'investissement.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 71 537.50 €, soit 25% de 286 150 €.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Mme le Maire propose d'ouvrir 70 000€ au compte 2131.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Suppression des postes d'employé communal polyvalent à 21h/semaine et d'accompagnateur scolaire à 8h par semaine

Le nouveau poste d'adjoint technique à 28h/semaine a été créé le 15 septembre 2023. Pour supprimer les 2 anciens postes, il faut l'avis du Comité Social Territorial. Ce dernier a émis un avis favorable le 5 décembre 2023.

Le poste d'employé communal polyvalent à 21h/semaine, créé le 10 février 2023, doit être supprimé ainsi que le poste d'accompagnateur scolaire à 8h par semaine, créé le 27 juin 2008.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Actualisation du tableau des effectifs

Dans le même registre le tableau des effectifs doit être mis à jour.

Les 2 anciens postes supprimés sont retirés du tableau et le nouveau poste d'adjoint technique à 28h/semaine est ajouté.

Tableau des emplois en date du 1er mars 2024

- Catégories C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		QUOTITE		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Temps complet	Temps non complet	observations
Groupe 2	<i>Adjoint administratif territorial</i>		63%	22h / semaine annualisé

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		QUOTITE		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	Temps complet	Temps non complet	observations
Groupe 2	<i>Agent d'entretien polyvalent</i>		80%	28h/semaine annualisé

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Constitution d'une commission d'appel d'offre (CAO)

Madame le maire rappelle qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offre pour le marché public d'actualisation du cahier de gestion du site classé. La présidence de la CAO est attribuée au maire, membre de droit.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Laurent BONZOM

M. Guillaume COUZINET

M. Francis VERGE

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Christelle MARTY

Mme Valérie JONIS

Après vote, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Indemnité de gardiennage de l'église et frais de gardiennage de l'ONF

Madame le Maire propose aux conseillers de voter l'indemnité de l'église à son taux maximum, comme les années précédentes et les frais de gardiennage de la forêt au montant fixé par l'ONF.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire d'effectuer les versements.

Nomination des deux conseillers municipaux à la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est en cours de renouvellement. Elle est composée de 3 membres titulaires (un conseiller municipal - hors adjoint, un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance) et de 3 membres suppléants nommés pour 3 ans. Les réunions ont lieu 3 semaines avant chaque nouveau scrutin ou au moins une fois par an. Les conseillers se réunissent seuls, sur convocation du conseiller municipal titulaire. Pour délibérer valablement, ils doivent être au moins 3 membres présents représentant chaque délégation. Ils valident ou invalident la liste des inscrits qui se modifie au fil de l'eau, au gré des inscriptions ou des radiations.

Les conseillers municipaux nommés sont :

- Francis Vergé, titulaire

- Alice Denis, suppléante

Les autres membres de la CCLE sont :

Pour le tribunal : Alice PERREU (titulaire) et Elisabeth COUZINET (suppléante)

Pour la préfecture : Jean DEREIX (titulaire) et Yvette LAFFONT (suppléante)

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Vente de l'ordinateur

Madame le maire rappelle que l'ancien ordinateur de la mairie est en vente à 250€ (Unité centrale et écran). Il a été formaté et ne contient plus de données. L'ordinateur fera l'objet d'un titre de recettes.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Don du broyeur

Madame le maire donne gracieusement son broyeur à la commune qui sera utilisé par l'employé communal.

Le Conseil Municipal accepte ce don et l'appareil sera porté à l'inventaire de la commune.

Les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Bâche d'eau à Trespouech

Le terrassement est en cours. Remplissage par le service des eaux

La clôture sera faite par l'employé communal avec l'aide de conseillers municipaux.

La séance est levée à 22h50